

AVIS A LA POPULATION

REUNION D'INFORMATION PREALABLE A ETUDE D'INCIDENCES

La société anonyme IMMOBILIERE DE MAMBAYE (route de Barisart 291A à 4900 SPA), informe la population qu'elle envisage d'introduire auprès du collège communal de Spa une demande de permis unique ayant pour objet la construction d'un village de vacances sur un terrain dont elle est propriétaire, d'une superficie de ± 11Ha situé à Spa entre la route de Barisart 291A et le chemin de Mambaye (parcelles cadastrées F45A, F46, F47A, F47C, F55D, F55E, F56/02D, F57C, F60B, F62C, F62D, F63, F63M, F65H, F65K, F71A, F72, F73B, F73C).

Cet ensemble, à construire en plusieurs phases, sera composé principalement de maisons de vacances (± 150 unités) avec différents espaces de parking en surface, d'un bâtiment multifonctionnel hébergeant les services communs au village de vacances (avec une piscine couverte, un plain de jeux intérieure, un espace petite restauration notamment), de la rénovation du Château de Mambaye et du Château Sous les Haies affectés en appartements de vacances (± 18 unités), de voiries de dessertes internes et d'aménagements des abords.

Ce projet, relevant de la catégorie B des projets visés par le Code de l'Environnement et soumis à étude d'incidences sur l'environnement, doit faire l'objet d'une réunion d'information préalable de la population. Les dispositions des articles D.29-5 et suivants et R.41-1 et suivants du Code de l'Environnement et de l'arrêté du Gouvernement wallon de pouvoirs spéciaux n°45 du 11 juin 2020 organisant la participation du public en lieu et place de la réunion d'information préalable organisée pour certains projets visés dans le Livre 1er du Code de l'Environnement sont applicables.

Les communes de Stoumont et Theux, en sus de Spa, ont été désignées comme étant susceptibles d'être affectées par le projet.

Dans ce contexte, l'IMMOBILIERE DE MAMBAYE invite toute personne intéressée :

à participer à la réunion d'information préalable relative à l'objet susmentionné qui se tiendra, en présentiel, le lundi 23 novembre 2020 à 18H30, dans la grande salle du CASINO DE SPA, Rue Royale 4, 4900 SPA

En vertu des mesures de distanciation sociale et de sécurité liées au Covid 19, la capacité de la salle est limitée à 200 personnes. Dès lors, une inscription obligatoire est à transmettre en utilisant le formulaire de contact disponible sur le site www.idm-group.be/rip préalablement à la tenue de la réunion.

à prendre connaissance de la présentation vidéo qui sera accessible en ligne les jeudi 26 et vendredi 27 novembre 2020, sur le site internet du demandeur : www.idm-group.be/rip

Durant ces deux jours, des informations peuvent être obtenues auprès du demandeur (Mme Catherine Dieu) par téléphone de 8h à 17h au 0494 48 71 99.

Toute personne peut solliciter par courrier recommandé auprès du demandeur du projet une copie de la retranscription de l'exposé et des documents présentés dans la présentation vidéo. **Cette demande doit être réceptionnée au plus tard trois jours avant la mise en ligne. Deux jours avant la mise en ligne, le demandeur du projet envoie par recommandé les documents aux personnes concernées, en un seul exemplaire par adresse postale.**

Toute personne peut consulter à la commune, la copie de la retranscription de l'exposé et des documents présentés dans la présentation vidéo, pendant les deux jours de mise en ligne de la présentation vidéo, sur rendez-vous :

- Commune de Spa : service de l'urbanisme – 087/79 53 98
- Commune de Theux : service de l'urbanisme – 087/53 92 24
- Commune de Stoumont : service de l'urbanisme – 080/29 26 56

Cette réunion d'information et cette présentation vidéo ont pour objectif :

1. de permettre au demandeur de présenter son projet ;
2. de permettre au public de s'informer et d'émettre ses observations et suggestions concernant le projet ;
3. de mettre en évidence et de permettre au public de mettre en évidence des points particuliers qui pourraient être abordés dans l'étude d'incidences sur l'environnement ;

4. de présenter et de permettre au public de présenter des alternatives techniques pouvant raisonnablement être envisagées par le demandeur et afin qu'il en soit tenu compte lors de la réalisation de l'étude d'incidences sur l'environnement.

Toute personne peut, dans un délai de 15 jours à dater du dernier jour de la mise en ligne de la présentation vidéo, émettre ses observations, suggestions et demandes de mise en évidence de points particuliers concernant le projet, ainsi que présenter les alternatives techniques pouvant raisonnablement être envisagées par le demandeur, afin qu'il en soit tenu compte lors de la réalisation de l'étude d'incidences sur l'environnement, en les adressant par écrit :

- **soit au Collège Communal de SPA** – Service de l'Urbanisme - Rue de l'Hôtel de Ville 44, 4900 SPA, urbanisme@villedespa.be
- **soit au Collège communal de Theux** -Service de l'Urbanisme – Place du Perron 2, 4910 Theux, plans@theux.be
- **soit au Collège Communal de Stoumont** - Service de l'Urbanisme – Administration communale – Route de l'Ambève 41, 4987 Stoumont – administration.communale@stoumont.be

en y indiquant ses nom et adresse, avec une copie au demandeur (IMMOBILIERE DE MAMBAYE - Route de Barisart 291A à 4900 SPA).

Des informations complémentaires peuvent être obtenues auprès du demandeur à l'adresse suivante :

IMMOBILIERE DE MAMBAYE sa
A l'attention de Catherine Dieu
Route de Barisart, 291 A
4900 SPA
catherine@idm-group.be

Le demandeur se réserve le droit d'adapter les dispositions pratiques en fonction de l'évolution sanitaire Covid-19 suivant les recommandations/impositions du Conseil National de Sécurité/Police locale.